

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 465 rapportant l'arrêté d'expulsion n° 440 en ce qui concerne Mohamed Abdalah Saïd.

n° 465

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

VISAS

Le Chef du Territiore de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1944

Vule décret du 2 février 1935, fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Vula loi n° 56-619 du.23 juin 1956 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vule décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956 modifié «par celui du 4 avril 1957 portant modification des services de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer 'et énumération des cadres de l'Etat

Sur proposition du Chef du Service de la Sûreté Générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapporté l'arrêté d'expulsion n° 440 du 21 avril 1961 en ce qui concerne : Mohamed Abdallah Saïd, arabe'souf, de nationalité yéménite né vers 1917 à Hougaria (Yemen) de feu Abdallah Saïd.et de feu Fatma Al, maçon, domicilié à Djibouti, quartier 2. (Le reste sans changement.) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où-besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général p.i.,Guy FÉNARD.